

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE GANSHOREN



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

- Présents** Hervé Gillard, *Bourgmestre-Président* ;
Michèle Carthé, Jean Paul Van Laethem, René Coppens, Sabrina Baraka, Karima Souiss, Magali Cornelissen, Maurizio Petrini, *Echevin(e)s* ;
Marina Dehing, Martial Dewaels, Chantal De Saeger, Robert Genard, Pierre Kompany, Marc Delvaux, Marco Van Dam, Lionel Van Damme, Ewa Chrypankowska, Emir Akin, Carine Delwit, Quentin Paelinck, Stéphane Obeid, Geneviève Piette, Christine Roy, Joëlle Petit, Nacima Zid, *Conseillers communaux* ;
Nathalie Peltyn, *Secrétaire communal*.
- Excusés** Alain Beeckmans, Frederik Van Gucht, *Conseillers communaux*.

Séance du 18.12.14

#Objet : Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Renouvellement#

Séance publique

Finances

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu sa délibération du 24 octobre 2013 établissant la perception d'une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2014;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 et l'article 260;

Vu le Code des Impôts sur les revenus 1992, notamment les articles 465 à 470;

Vu la situation financière de la commune;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DÉCIDE :

1) Le règlement adapté se présente comme suit :

Article unique :

Il est établi, pour l'exercice 2015, une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du Royaume qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice. La taxe est fixée à 7 % de la partie calculée conformément à l'article 466 du Code des impôts sur les revenus 1992, de l'impôt des personnes physiques dû à l'État pour le même exercice.

2) La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle.

Le Conseil approuve le point.

25 votants : 25 votes positifs.

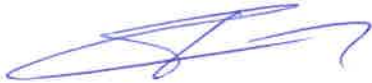
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,
(s) Nathalie Peltyn

Le Bourgmestre-Président,
(s) Hervé Gillard

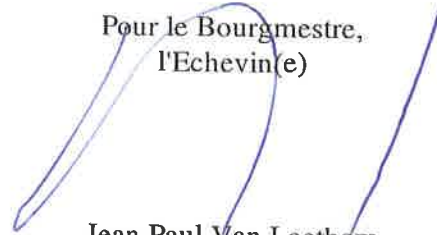
--- POUR EXTRAIT CONFORME
Ganshoren, le 23 décembre 2014

Le Secrétaire Communal,



Nathalie Peltyn

Pour le Bourgmestre,
l'Echevin(e)



Jean Paul Van Laethem